La lettre SAGE

N°6
Janvier
2020

Edit eau

Sommaire

Un Contrat Territorial Eau démarre en 2020

L'environnement est une préoccupation majeure de nos concitoyens et la **reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** de notre territoire fait partie de nos priorités. C'est pour cela que **18 maîtres d'ouvrages** de notre territoire (élus des collectivités locales, agriculteurs, chasseurs, entreprises, associations, ...) se sont mobilisés pour définir un programme d'actions de 3 ans (2020-2022). Toutes ces actions qui vont permettre d'améliorer la qualité de nos masses d'eau (et elles en ont besoin) sont soutenues financièrement par l'Agence de l'eau, la Région Pays de la Loire et le Département de Vendée par l'intermédiaire d'un **Contrat Territorial Eau**.

Le Syndicat mixte Auzance Vertonne assurera la **coordination de l'ensemble du programme** et mettra en place des actions spécifiques avec les acteurs du territoire pour permettre à nos cours d'eau de retrouver le bon état écologique.

Dans l'attente d'un fascicule plus complet sur le Contrat Territorial Eau, je vous laisse découvrir l'intérieur de cette lettre qui synthétise les grands enjeux du programme d'actions.

En parallèle de ce contrat, le SMAV continuera également à accompagner les collectivités dans le cadre de la démarche « Ma commune au naturel », à suivre la qualité de l'eau du territoire et à mener des études complémentaires en lien avec l'eau.

Je profite de cette lettre d'information pour vous souhaiter à toutes et tous **une belle et heureuse année 2020 !**

Le Contrat Territorial Eau 2020-2022

Suivi de la qualité de l'eau

Démarche « Ma commune au naturel »

Retrouvez toutes nos actualités et actions sur notre site internet
www.sageauzancevertonne.fr.

Edouard DE LA BASSETIERE
Président du syndicat mixte (SMAV)
Président de la Commission Locale de l'Eau

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

Le contrat Territorial Eau

A la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le Contrat territorial Eau vise à la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin **d'atteindre le bon état écologique.** Soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire et le Département de Vendée, il est conclu pour une durée de 3 ans (2020-2022). Il permet de mobiliser des financements et des partenariats techniques pour **la mise en œuvre d'un programme d'actions.**
Ce programme d'actions s'articule autour de **3 volets complémentaires et de 3 objectifs,** qui vise principalement les cours d'eau mais aussi tous les autres facteurs extérieurs impactant la qualité de la ressource en eau. Ce premier contrat de 3 ans permet de mettre en place la première partie d'un programme établi à 6 ans (2020-2025).

Le Contrat Territorial Eau en quelques chiffres ...

- -7 COURS D'EAU
- -55 ACTIONS
- -4.6 MILLIONS D'EUROS
- -2 MARAIS
- -3 ANS
- -620KM²
- -18 MAITRES D'OUVRAGES

Objectif 1 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Les actions ont pour objectif d'améliorer et de protéger les milieux aquatiques. Les actions sont globalement de 4 types :

- **Restauration de la continuité écologique:** démantèlement et remplacement d'ouvrages
- **Restauration de la qualité du lit mineur:** travaux de restauration morphologique et gestion des encombres dans le lit
- **Restauration de la qualité des berges et de la ripisylve:** travaux d'entretien (tailles, coupes, débroussaillages,...), mise en place de clôtures et d'aménagements agricoles (abreuvoirs, passages d'engins et d'animaux)
- **Restauration des Marais:** curage, protection des berges et travaux d'entretien

Continuité écologique

50 obstacles concernés par des travaux
34 expertises complémentaires

Lutte contre le piétinement

99 abreuvoirs
36 franchissements de rivière
10 km de pose de clôtures

Restauration morphologique

16 km de cours d'eau à restaurer

Entretien

18 km de débroussaillage
3,3 km de gestion de peupliers
717 encombres à retirer

Budget 2020-2022 : 3 000 000 €
Maitres d'ouvrages (11) :

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DES OLONNES VENDÉE · LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION · Vendée Grand Littoral TALMONT MOUTIERS COMMUNAUTÉ · SYNDICAT MIXTE ALIZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS · Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée · PAYS DES ACHARDS chaque jour à vos côtés · Conservatoire du littoral · VENDÉE LE DÉPARTEMENT · les Sables d'Olonne

Objectif 2 : Améliorer la qualité des rejets et leur transfert vers l'eau

1-Améliorer la qualité des rejets ponctuels (assainissement, eaux pluviales et industries)
Actions réalisées hors contrat

2-Réduire les pollutions diffuses
Actions d'accompagnement collectif ou individuel proposées aux agriculteurs pour une amélioration des pratiques (évolution des modèles économiques, conversion vers l'agriculture biologique, réduction de l'usage des pesticides,..)

3-Limiter le transfert des polluants et l'érosion des sols

- Implantation et entretien des zones tampons (haies, mares,...)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'enjeu de l'érosion des sols
- Entretien et valorisation du bois

Budget 2020-2022 : 900 000 €
Maitres d'ouvrages (10) :

SYNDICAT MIXTE ALIZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS · CIVAM GRAPEA · Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée · AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE · APAD · CAVAC · cuma Pays de la Loire Vendée · vendée eau · soufflet atlantique · VENDÉE LE DÉPARTEMENT

Objectif 3 : Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau

Ce volet s'articule autour de trois actions dont le but est une gestion quantitative de l'eau en adéquation avec les besoins du territoire dans un contexte où certains bassins versants subissent des étiages sévères voire des assecs. Pour répondre à cet objectif, 3 actions ont été identifiées :

1-Etude des volumes prélevés et prélevables
2-Etude de faisabilité de la réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation agricole
3-Accompagnement des collectivités à la réduction des consommations d'eau sur les bâtiments et les espaces communaux

Budget 2020-2022 : 200 000 €
Maitres d'ouvrages (2) :

SYNDICAT MIXTE ALIZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS · vendée eau

LES FINANCEURS

Région PAYS DE LA LOIRE · VENDÉE LE DÉPARTEMENT · agence de l'eau Loire-Bretagne

Suivi de la qualité de l'eau

Depuis 2018, **le SMAV a son propre réseau de suivi de la qualité de l'eau** en complément des opérateurs (Etat, Département, Agence de l'eau…). L'objectif étant de pouvoir constater des évolutions positives ou négatives sur le territoire. Le suivi s'attache à prendre en compte la biologie du cours d'eau (poissons, invertébrés…), la physico-chimie (nitrates, phosphore…) et les pesticides.

Même si des améliorations sont prégnantes, **il reste des efforts à réaliser pour atteindre les objectifs du SAGE,** notamment en matière de **bilan en oxygène** (lié à la dégradation d'un surplus de matière organique), **de phosphore et de pesticides.**

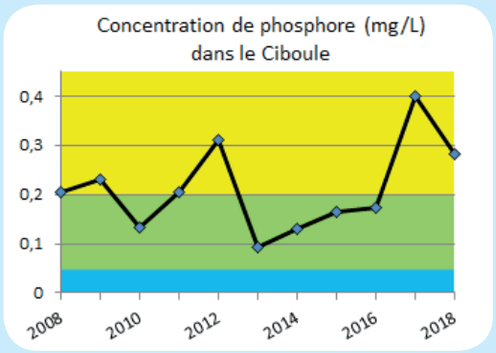

Par exemple, il y a trop de phosphore dans la Ciboule ces deux dernières années (>0,2 mg/L).

Observatoire du bassin versant :

Le SMAV met à jour sur son site internet une rubrique spécifique appelée Observatoire du bassin versant qui permet de visualiser toutes les données du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques.

Au sein de cette base de données sont présentes des cartes dynamiques décrivant la qualité et l'état écologique de nos cours d'eau.

observatoire.sageauzancevertonne.fr

Pour accéder à une cartographie dynamique, vous pouvez vous rendre sur l'observatoire du bassin versant :

Démarche « Ma commune au naturel »

L'engagement des collectivités

Les collectivités du SAGE sont engagées depuis plusieurs années à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries du domaine public. Elles ont notamment signé la charte « **Ma commune au naturel** » traduisant de nouveaux objectifs en la matière. Depuis 2011, les communes enquêtées par le SMAV **ont diminué de 85% leur utilisation de pesticides** et **42 % d'entre elles sont au Zéro-Phyto**.

Sauvages des rues ?

Pour les communes désireuses de sensibiliser le grand public à la flore spontanée dans les rues, le SMAV met à disposition une exposition développée par le CPIE Loire Anjou intitulée **« Sauvages des rues : belles et rebelles »** ainsi qu'une balade commentée avec un botaniste.

Balade commentée à Sainte-Flaive-des-Loups

Contacts:

Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau cotiers
Olivier COQUIO : animateur du SAGE
Guillaume DA SILVA : chargée de mission Qualité de l'eau
ZI du Pâtis - 301, rue du Maréchal Ferrant 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Mail: contact@sageauzancevertonne.fr Tel:02.51.05.88.44
Site Internet: http://www.sageauzancevertonne.fr/

Avec le soutien financier de :